

Après la catastrophique réforme du collège, le gouvernement annonce un projet de réforme du baccalauréat et du lycée



Les premiers résultats du baccalauréat viennent de tomber : 79 % de réussite soit un point de moins que l'année dernière. Alors que certains s'interrogent sur la pertinence de son maintien, le Premier ministre, lors de son discours de politique générale devant l'Assemblée nationale le 4 juillet annonce une « refonte » du baccalauréat pour 2021.

Le ministre a déclaré que l'objectif était de « resserrer les épreuves finales autour d'un plus petit nombre de matières et [de] définir ce qui relève du contrôle continu ». Selon M. Philippe, cette réforme doit aboutir « avant septembre 2018, pour une mise en œuvre complète de cette réforme pour le bac 2021 »

Devant la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale le 5 juillet, le Ministre de l'Éducation nationale a présenté la réforme du baccalauréat ainsi qu'une réforme du lycée avec le lancement d'une concertation à la rentrée 2017 et des conclusions remises début 2018.

Pour le SNFOEP, il faut tirer les leçons de la réforme Chatel et revenir sur ses principaux dispositifs

Un nombre resserré d'épreuves ? Cela voudrait dire qu'il faudrait choisir des disciplines reines. Ce serait une mise en concurrence insupportable entre les disciplines et les enseignants. Ce serait un affaiblissement considérable de la qualité du diplôme.

La généralisation du contrôle continu ? Ce serait la remise en cause des programmes disciplinaires nationaux. Instaurées lors de la réforme Chatel du lycée, les épreuves en cours d'année en langues et en filières technologiques ont fragilisé le caractère national du baccalauréat. En outre, l'organisation de ces épreuves locales entraînent une surcharge de travail sans limites et des pressions diverses sur les personnels.

Le diplôme du baccalauréat, reconnu dans les conventions collectives donne droit à un niveau de salaire. C'est aussi le premier grade universitaire qui donne accès à tous à l'université.

Pour le SNFOEP, les épreuves nationales, anonymes, ponctuelles et terminales constituent la garantie sur laquelle se fonde le caractère national du baccalauréat.

Les remettre en cause, c'est mettre en place un diplôme local qui pourrait ne plus être reconnu nationalement et ne plus donner droit à un niveau de salaire.

Cela s'inscrit dans la logique du projet d'une loi Travail XXL qui accentuerait la prééminence des accords d'entreprise et donc du droit local sur les accords de branches et les conventions collectives, dans tous les domaines.

Le SNFOEP demande :

- **le rétablissement des épreuves nationales, anonymes, ponctuelles et terminales.**
- **que tout projet de réforme du lycée revienne sur les dispositifs de la réforme Chatel, qui ont accru l'autonomie des établissements et se sont montrés contre-productifs.**

Le SNFOEP s'opposera à toute tentative de poursuivre au lycée la catastrophique réforme du collège.

**Syndicat national
FORCE
OUVRIERE
de
l'enseignement
privé**

**Communiqué du 6
juillet 2017**